



## **Cahier 5 : Gestion de la propreté publique**

# 1. Cadre général

La Wallonie entend améliorer la propreté de son territoire, augmenter le bien-être des citoyens, réduire leur sentiment d'insécurité, l'impact sur l'environnement et le coût de la gestion des déchets sauvages et des autres nuisances.

La Déclaration de Politique Régionale précise notamment que :

*L'accent sera notamment mis sur la lutte pour la propreté publique, en développant et en élargissant le partenariat existant avec les secteurs et les entreprises, notamment via la cellule.*

*Le Gouvernement luttera contre le sentiment d'impunité en renforçant le mécanisme de constatation, en y affectant les recettes issues des sanctions et en développant des sanctions alternatives éducatives.*

*Sur base d'expériences pilotes menées sur la consignation des canettes, le Gouvernement envisagera la généralisation de ce principe à l'ensemble de la Région, en concertation avec les secteurs concernés.*

Un catalogue non-exhaustif d'actions relatives à la prévention et la lutte contre les incivilités en matière de déchets portant atteinte à la propreté publique (Be WAPP) a été approuvé par le Gouvernement wallon le 9 juillet 2015. Ce cahier développe en complément les lignes stratégiques de l'amélioration de la propreté publique.

A cet effet, on entend par :

- **déchet sauvage** : tout petit déchet solide qui, par l'intervention négligente de l'être humain, est jeté ou abandonné à un endroit non destiné à cet effet.
- **dépôts sauvages/clandestins** : déchets qui ont la particularité d'être de plus gros objets que les déchets sauvages typiques (ex : pneu, frigo, épave de vélo, ...) ou qui sont accumulés (sacs d'ordures ménagères) suite à un acte prémédité consécutif soit à :
  - la volonté d'éluder une taxe ou de ne pas utiliser les sacs payants par exemple;
  - l'ignorance des filières d'élimination ou de valorisation existantes (dépôt d'une télévision hors d'usage à côté d'un bulle à verre par exemple, alors que cette télévision est acceptée gratuitement au recy parc de la commune).
  - L'absence de conscience environnementale

## 2. Objectifs et stratégie

### 2.1. Objectifs généraux

La propreté publique est un enjeu sociétal complexe, qui nécessite l'implication et la collaboration de divers acteurs : les autorités publiques régionales et locales, le monde de l'entreprise englobant différents secteurs d'activités (emballages ménagers et industriels, divers produits...), et évidemment le citoyen. Dans un esprit de responsabilité partagée entre les différents partenaires publics et privés, l'objectif est d'arriver à une nette amélioration de la propreté publique, avec pour conséquence une diminution des coûts sociétaux liés à ce phénomène.

Pour atteindre cet objectif, il est essentiel de parvenir à un réel changement de comportement de tous les acteurs.

Un autre objectif du plan porte sur l'essentielle coordination des actions à mener sur le territoire afin d'assurer une cohérence entre la politique régionale et locale. Il est également important d'uniformiser le message transmis aux citoyens et d'améliorer les synergies entre les actions.

Par ailleurs, la Wallonie veut inciter les acteurs à entreprendre des initiatives déclinant la politique régionale à l'échelle locale.

Enfin, le plan vise à définir les axes essentiels de mise en oeuvre d'infrastructures adaptées à l'amélioration de la propreté publique et à dynamiser le recours à des mesures répressives envers ceux qui exercent des incivilités environnementales portant préjudices à tous.

### 2.2. Orientations stratégiques

#### **OS01 : Gouvernance : orienter, coordonner, soutenir et évaluer les initiatives, construire une expertise**

Pour arriver à des résultats tangibles sur l'entièreté du territoire, on impliquera tous les acteurs, coordonnera les actions auprès de ces différents acteurs afin d'assurer une cohérence dans leurs réalisations et dans le souci de renforcer la collaboration et la diffusion d'informations entre ceux-ci. Divers incitants et soutiens financiers, méthodologiques, logistiques ou réglementaires seront développés à cet effet.

#### **OS02 : Sensibilisation : sensibiliser les citoyens quant à leur rôle dans la préservation du cadre de vie**

Communiquer, sensibiliser et informer les acteurs et les citoyens par rapport à la propreté, de manière cohérente dans le temps et dans l'espace, est l'un des enjeux de ce volet. Les actions de communication viseront à fournir de l'information sur l'intérêt d'un cadre de vie propre et les conséquences de la malpropreté ; à faire prendre conscience que la norme est la propreté ; à faire adhérer le citoyen à la lutte contre la malpropreté ; à orienter le comportement des citoyens par des mesures incitatives à plus de propreté.

### **OS03 : Participation : susciter le développement d'une adhésion et d'une participation du citoyen dans le maintien de la propreté publique**

Le citoyen doit devenir un véritable acteur dans le maintien de la propreté publique, notamment en s'appropriant son cadre de vie et en s'investissant pour le conserver dans un état de propreté convenable.

### **OS04 : Répression : assurer un volet répressif suffisant pour briser l'impression d'impunité**

Les personnes dont le comportement incivique impacte la propreté publique doivent être sanctionnées, restaurant par là-même un « sentiment de justice » chez les personnes respectueuses de la propreté. Il est ici fait référence tant à la conscience sociale qu'à la répression.

### **OS05 : Infrastructures : prévoir l'infrastructure permettant aux citoyens d'adopter plus facilement un comportement de propreté**

La mise en place d'infrastructures adaptées et en nombre permet de renforcer la propreté publique sur le terrain. En effet, les poubelles de rue, la faculté de trier hors domicile, d'éliminer de petits flux sont autant d'éléments qui facilitent l'adoption de réflexes de propreté.

### **OS06 : Gestion de l'espace : adapter les lieux de vie collective et réduire les zones de non-droit**

Une attention particulière doit être apportée aux différents espaces de vie collective et à l'impression générale qu'ils renvoient, considérant que les dégradations ou l'état d'abandon sont des éléments incitant aux comportements inciviques et à l'abandon de déchets sauvages. L'adaptation et l'amélioration des lieux de vie visent à limiter les comportements inadéquats.

### **OS07 : Actions transversales : développer des projets reposant sur plusieurs axes de la propreté publique**

Les actions de propreté publique s'expriment sous différentes facettes qui s'entrecroisent régulièrement à plus d'un titre. Les actions transversales regroupent ainsi les projets et les initiatives qui ne peuvent être attribuées à un seul pilier.

### 3. Structuration des actions

Les actions sont structurées selon trois types d'orientations stratégiques.

Des **actions de gouvernance**, qui permettent de déployer les moyens nécessaires à la mise en œuvre du plan propreté, d'exécuter le plan, de prendre les décisions, d'assurer le suivi et d'évaluer le plan, en impliquant tous les acteurs nécessaires à une gouvernance optimale.

Des **actions par axe thématique spécifique** (piliers), telles que la sensibilisation, la participation, la répression, les infrastructures et l'espace de vie. Ces axes se renforcent mutuellement et il est important de travailler sur chacun d'eux pour parvenir à une lutte efficace contre la malpropreté. Cette approche se veut volontairement différente d'une approche par cible (publics, lieux, flux). L'objectif du plan n'est pas prioritairement de toucher des cibles particulières, mais plutôt d'interagir sur des thématiques qui, combinées, interfèrent en synergie sur la propreté publique.

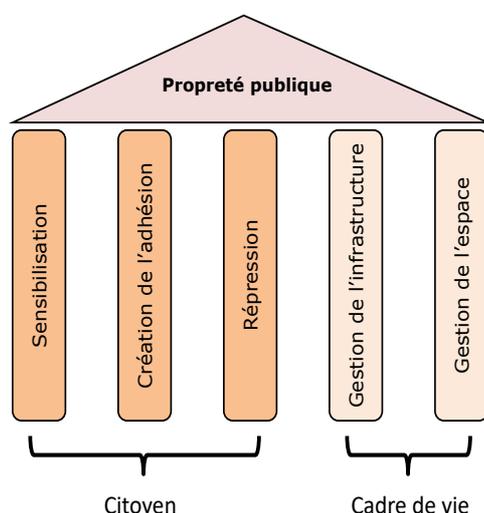


Figure 1 Axes thématiques spécifiques du plan de gestion de la propreté publique

Des **actions transversales**, qui servent les objectifs du plan propreté de manière générale sans viser un pilier en particulier, mais souvent plusieurs à la fois. Les principes qui guident les actions transversales reprises sont les suivants :

- l'importance de la coopération et de la coordination des acteurs, permettant d'assurer l'efficacité de la gestion de la propreté, de rassembler les efforts des différents acteurs et de faire passer un message commun ;
- l'importance de répondre aux besoins des acteurs du terrain, afin de donner l'impulsion nécessaire pour une mobilisation indispensable du niveau local (proximité avec le citoyen, connaissance des spécificités de terrain) ;
- l'importance de faire remonter l'information et les bonnes pratiques du terrain, et d'insuffler une guidance pour les acteurs locaux, afin de faciliter leur mobilisation et de leur fournir un cadre d'actions et de mesures.

Ainsi, les objectifs stratégiques OS02, OS03, OS04 concernent directement le citoyen, les objectifs stratégiques OS05 et OS06 concernent plus particulièrement

l'infrastructure. Un chapiteau surplombant les 5 axes comprend les objectifs OS01 et OS07.

### 3.1. Actions de bonne gouvernance

La bonne gouvernance vise à rendre les actions en matière de propreté publique plus efficaces par le biais de la mise en œuvre d'actions innovantes, récurrentes et opérationnelles, dans un cadre cohérent et sous l'égide d'une structure de coordination adaptée, en concertation avec les acteurs politiques, publics, industriels et les citoyens.

Afin d'exécuter et de piloter le plan propreté, une structure composée de trois organes est mise en place :

Un organe décisionnel :

- Un **Comité de Pilotage**, dans lequel sont représentés le Cabinet du Ministre wallon de l'Environnement, le Cabinet du Ministre-Président wallon, l'administration, ainsi que le monde de l'entreprise, dans le cadre de la convention signée avec le Ministre wallon de l'Environnement sur la mise à disposition de moyens financiers complémentaires pour lutter contre les déchets sauvages.

Un organe d'exécution :

- Une **Cellule Wallonie Plus Propre (Be WaPP)** qui élabore un plan d'actions opérationnelles, ensuite validé par le comité de pilotage, et qui met en œuvre ce plan en réalisant les tâches assignées pour chaque action. Elle constitue la vitrine incontournable de la propreté publique, construit une expertise dans l'amélioration de celle-ci et collabore avec de multiples acteurs et partenaires.

Un organe de concertation :

- Un **Groupe de Concertation** constitué de la DGO3, de la DGO6, de la Cellule Wallonie Plus Propre et d'acteurs invités de manière ponctuelle, pouvant apporter leurs expériences et conseils, et permettant d'orienter les décisions par rapport aux actions prévues et aux thèmes abordés dans le plan.

<b>1. Mise en oeuvre, exécution et suivi d'un plan opérationnel relatif à l'amélioration de la propreté publique</b>	
Objectifs	Organiser l'exécution et le suivi des actions du plan propreté. Assurer la cohérence et la coordination des projets avec la politique régionale.
Acteurs	Wallonie, Cellule Propreté publique, DGO3, DGO6, Parties prenantes
Public cibles	Citoyens et Parties prenantes
Actions	<p><b>Comité de Pilotage:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Prendre les décisions stratégiques (définition des priorités, des objectifs, validation du budget, ...)</li> <li>○ Valider les propositions de la Cellule Wallonie Plus Propre</li> <li>○ Valider le rapport d'évaluation du programme</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Adapter, si besoin, les orientations stratégiques, le programme d'actions opérationnelles du plan propreté et son processus d'évaluation</li> <li>o Valider annuellement les cibles prioritaires.</li> </ul> <p><b>Cellule Wallonie Plus Propre:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Elaborer un plan opérationnel relatif à la propreté publique</li> <li>o Assurer le suivi du plan, le calcul des indicateurs et rapporter aux organes décisionnels son avancement</li> <li>o Proposer et budgétiser les études à réaliser au niveau régional</li> <li>o Suivre les travaux régionaux, interrégionaux et internationaux menés en matière de propreté</li> <li>o Coordonner les actions avec les partenaires mobilisés</li> <li>o Offrir un soutien méthodologique aux pouvoirs publics et autres acteurs en matière d'élaboration d'actions propreté</li> <li>o Impulser une dynamique auprès des parties prenantes</li> <li>o Assurer un contact avec les parties prenantes - (interlocuteurs pour les pouvoirs locaux)</li> </ul> <p><b>Groupe de concertation :</b> réunir de manière régulière la DGO3, la DGO6, la Cellule Wallonie Plus Propre, l'UVCW, la COPIDEC, et des acteurs pouvant apporter leur expérience et conseil et permettant d'orienter les décisions par rapport aux actions prévues et aux thèmes abordés dans le plan.</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Productions des 3 organes (pilotage, exécution, concertation) en faveur de la propreté publique.</li> </ul>

<b>2. Dresser un état de la propreté publique régionale et assurer un suivi de celle-ci</b>	
Objectifs	<p>Suivre et évaluer les actions du plan propreté.</p> <p>Evaluer l'évolution de la propreté.</p>
Acteurs	Cellule Wallonie Plus Propre, DG03, Pouvoirs locaux, DGO1
Public cible	DGO3, Pouvoirs locaux
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Créer des indicateurs régionaux de la propreté</li> <li>o Collecter les données de terrain nécessaires auprès des parties prenantes (notamment les données réalisées avec l'outil clic 4 WAPP)</li> <li>o Réaliser une mesure t0 de la propreté de la Wallonie</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Indicateurs régionaux de l'état de la propreté</li> </ul>

<b>3. Identifier et budgétiser les études à réaliser au niveau régional en matière de propreté</b>	
Objectifs	Disposer de nouvelles données et connaissances pour la mise en œuvre ou l'optimisation d'actions
Acteurs	DGO3, Cellule Wallonie Plus Propre
Public cible	DGO3, autres parties prenantes, autorités locales

Actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Définir les études opportunes à réaliser pour la Wallonie et établir la liste annuelle des études prioritaires.</li> </ul>
Indicateurs	Evaluation de la valeur ajoutée des études proposées

**4. Développer une expertise en matière de propreté**

Objectifs	Capitaliser les expériences acquises en matière de propreté et disposer de nouvelles données et connaissances pour la mise en œuvre ou l'optimisation d'actions
Acteurs potentiels	Cellule Wallonie Plus Propre, DGO3, UVCW, Copidec, Pouvoirs locaux, tous les acteurs ayant une expertise.
Public cible	Cellule Wallonie Plus Propre, DGO3, UVCW, Copidec, Pouvoirs locaux
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Participer aux événements / groupes de travail interrégionaux et internationaux sur la propreté</li> <li>o Centraliser les connaissances en matière de propreté, notamment acquises par la capitalisation des expériences enregistrées en matière de propreté sur le territoire régional</li> <li>o Identifier et budgétiser les études à réaliser au niveau régional en matière de propreté</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Connaissances centralisées</li> </ul>

**5. Etablir des accords en vue de mobiliser davantage de "secteurs" sur la thématique de la propreté et responsabiliser les acteurs sur les réseaux dont ils sont gestionnaires**

Objectifs	Mobiliser et responsabiliser d'autres secteurs et organismes sur la thématique de la propreté
Acteurs potentiels	Wallonie, Provinces, Cellule Wallonie Plus Propre, fédérations et secteurs d'entreprises, SNCB, Infrabel, SRWT, SOFICO, autres OIP, Gestion en Centre-Ville ADL, obligataires de reprise,....
Public-cible	Citoyens et autres parties prenantes
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Etablir un dialogue avec les secteurs pour discuter des collaborations possibles</li> <li>o Etablir des contrats d'engagement entre la Région et les "secteurs" ou organismes non encore engagés</li> <li>o Inciter les entreprises à adhérer à l'engagement et suivre la mise en œuvre des actions concrètes</li> <li>o Déterminer avec les Fédérations de ces secteurs des actions concrètes en vue de l'amélioration de la propreté publique (projets, contribution financière, aide logistique, ...)</li> <li>o Développer les contributions des secteurs concernés afin d'alimenter le fonds régional ayant pour mission des actions de propreté visant des flux de déchets sauvages spécifiques</li> <li>o Formaliser la prise en charge de la gestion et/ou des coûts de la propreté publique par les gestionnaires de réseaux dont ils ont la responsabilité</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre d'engagements/accords établis par secteur</li> </ul>

<b>6. Adapter le cadre réglementaire en vue de favoriser l'amélioration de la propreté publique</b>	
Objectifs	Optimiser les dispositions réglementaires en matière de propreté publique
Acteurs potentiels	Wallonie, DGO3, Cellule Wallonie Plus Propre, COPIDEC, UVCW
Public cible	Citoyens, acteurs de la répression, tous autres acteurs concernés par la mesure
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Examiner les textes réglementaires et envisager les opportunités d'adaptation de textes existants ou la prise de nouvelles dispositions, en vue d'améliorer le cadre réglementaire au sens large</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de (nouvelles) mesures adoptées</li> </ul>

<b>7. Implémenter l'interdiction de la mise à disposition des sacs plastiques à usage unique</b>	
Objectifs	Réduire la présence de films plastiques dans l'environnement
Acteurs potentiels	Wallonie, DGO3, Cellule Wallonie Plus Propre, COPIDEC
Public cible	Secteur du commerce et la distribution au sens large, HoReCa, citoyens, acteurs de la répression,...
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mettre en place l'interdiction de l'usage des sacs plastiques à usage unique</li> <li>○ Communiquer sur cette interdiction et sur les alternatives</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de sacs encore présents dans les déchets sauvages</li> </ul>

<b>8. Intégrer la gestion de la propreté publique dans les schémas d'urbanisme</b>	
Objectifs	Prévoir une gestion optimale des déchets dès la conception urbanistique
Acteurs potentiels	Wallonie, Cellule Wallonie Plus Propre, DGO4, DGO3, bureaux d'étude, paysagistes, architectes, spécialistes de l'aménagement du territoire, sociologue
Public cible	Bureaux d'étude, paysagistes, architectes, spécialistes de l'aménagement du territoire, citoyens
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Développer des manuels pratiques proposant des modalités de gestion de la propreté lors de la conception des schémas urbanistiques</li> <li>○ Favoriser la présence et l'intégration d'infrastructures de déchets dans les aménagements urbanistiques publics</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Manuels produits</li> </ul>

## 3.2. Actions par axe thématique

### 3.2.1. Sensibilisation

La sensibilisation est un pilier essentiel dans le cadre de l'amélioration de la propreté publique. Elle participe au changement de comportement des citoyens. Il s'agit d'un processus complexe qui se déroule souvent en plusieurs étapes. Une communication de qualité et adaptée aux différents publics concernés se doit d'être mise en place afin de mettre en place la norme qu'on n'abandonne pas ses déchets en des lieux non prévus à cet effet. Le message idéal comporte deux composantes : l'information qui touche la part rationnelle de l'individu et la sensibilisation proprement dite qui accroche le côté émotionnel des personnes.

Un logo régional, modernisé, est et sera systématiquement utilisé dans les communications :

9. Communiquer avec une identité visuelle régionale	
Objectifs	Développer le réflexe de ralliement autour d'un logo
Acteurs	Cellule Wallonie Plus Propre, DGO3 Intercommunales, Provinces, Organisme en charge des obligations de reprise, Relais locaux, Fédérations, AWSR, ...
Publics cibles	Citoyens et autres acteurs concernés
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Utiliser systématiquement le logo Be WaPP en signature</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de personnes (du public ciblé par la campagne) ayant connaissance du logo</li> </ul>

10. Sensibiliser les publics responsables des gestes inciviques socialement inacceptables et passer de la conscientisation à un changement de comportement durable	
Objectifs	Sensibiliser les citoyens au respect de la propreté publique
Acteurs	Cellule Wallonie Plus Propre, DGO3 Intercommunales, Provinces, Organisme en charge des obligations de reprise, Relais locaux, Fédérations, AWSR, les réseaux citoyens et associatifs, les communes, ...
Publics cibles	Citoyens et autres acteurs concernés
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Identifier les publics cibles les plus fréquemment responsables des nuisances et des comportements menant aux gestes inciviques</li> <li>o Elaborer des campagnes de communication selon différents types de support à destination des publics responsables des nuisances</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de personnes (du public ciblé par la campagne) ayant eu connaissance de la campagne</li> <li>o Evaluation de l'impact de la campagne sur le comportement des citoyens (enquête)</li> </ul>

<b>11. Eduquer et sensibiliser les citoyens (dès leur plus jeune âge) et autres publics cibles</b>	
Objectifs	Sensibiliser les enfants / adolescents dès le plus jeune âge à la thématique de la propreté publique. Sensibiliser des publics spécifiques à la thématique de la propreté publique.
Acteurs	Cellule Wallonie Plus Propre, Fost Plus, DGO3, Corps enseignant, Fédération Wallonie-Bruxelles, intercommunales, réseaux d'éducation l'environnement
Publics cibles	la jeunesse et autres publics cibles spécifiques
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Réviser les formations actuellement dispensées dans les écoles, notamment dans les modules « Pays Pas Propre », « MIR » et « C'est du Propre » pour les orienter encore plus sur la lutte contre les déchets sauvages et le développement d'utilisation des poubelles</li> <li>o Développer des animations ludiques, spécifiques par groupe d'âge</li> <li>o Coupler l'animation à un débat pour amener les jeunes à mieux comprendre les raisons qui poussent à commettre des incivilités environnementales</li> <li>o Développer des thématiques spécifiques liées à la propreté publique à disposition de publics cibles spécifiques, comme les primo-arrivants, des personnes à grande influence (médecins, chefs de culte, directeurs d'écoles, sportifs,...)</li> <li>o Favoriser le développement d'une école de la propreté en vue d'accroître le professionnalisme des agents de terrain</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de classes ayant bénéficié de l'animation.</li> <li>o Nombre de jeunes (hors classes) ayant bénéficié de l'animation.</li> <li>o Nombre de publics cibles sensibilisés</li> </ul>

### 3.2.2. Participation

La participation et l'implication des citoyens, des autorités, des entreprises, des associations est primordiale pour contrecarrer la malpropreté et les incivilités qui en sont la cause. Chacun doit se sentir concerné au premier plan par rapport à sa propre responsabilité en matière de propreté publique et par rapport à l'opportunité de se réappropriier les lieux de vie tout en les maintenant propres. L'objectif est de favoriser l'adhésion de tout un chacun à la problématique de la propreté publique par un investissement personnel et par l'exacerbation du rôle de véritable acteur que chacun est amené à jouer.

<b>12. Mobiliser les citoyens annuellement sur un projet à large échelle afin d'exacerber leur implication en matière de propreté publique</b>	
Objectifs	Mobiliser et stimuler la participation des citoyens à la propreté.
Acteurs	Cellule Wallonie Plus Propre, DGO3, Communes et intercommunales, associations, écoles, mouvements de jeunesse, associations de quartiers, citoyens, Contrats de Rivière, parcs naturels, entreprises, les réseaux citoyens et associatifs,
Publics cibles	Citoyens, jeunesse, entreprises
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Poursuivre l'organisation d'une grande action annuelle de nettoyage régionale. L'opération vise à mobiliser les citoyens pour améliorer la</li> </ul>

	<p>propreté de la Région et pour les conscientiser aux conséquences de gestes inciviques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Mettre à disposition des participants le matériel nécessaire pour ces opérations</li> <li>o Développer d'autres actions fédératrices au cours du temps</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre total de participants aux opérations de nettoyage.</li> <li>o Quantité totale de déchets sauvages ramassés.</li> <li>o Coût annuel de l'opération.</li> </ul>

<b>13. Encourager et soutenir les initiatives citoyennes et/ou des pouvoirs locaux et renforcer l'adhésion à l'amélioration de la propreté publique</b>	
Objectifs	Soutenir les initiatives de bénévoles et les actions de nettoyage et donner de la visibilité au travail effectué par les bénévoles
Acteurs potentiels	Cellule Wallonie Plus Propre, DGO3, communes, associations, commerçants, les réseaux citoyens et associatifs,
Public cible	Communes, citoyens
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Soutenir les partenaires (associations...) qui encouragent le nettoyage par des bénévoles</li> <li>o Encourager par l'octroi de micro subsides les initiatives en faveur de la propreté publique</li> <li>o Favoriser le développement d'initiatives donnant de la visibilité au travail du bénévole</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre d'initiatives soutenues</li> </ul>

### 3.2.3. Répression

Les actions répressives sont essentielles si l'on veut développer la conscientisation que les incivilités environnementales, et plus particulièrement la production de déchets sauvages, sont des actes répréhensibles. En favorisant le recours aux sanctions, non seulement la norme existe, mais de plus, elle devient d'une part, un encouragement à continuer à améliorer la propreté publique pour tous ceux qui font des efforts en cette matière et d'autre part, une référence pour ceux qui ont pris l'habitude de ne pas se soucier de cette propreté publique.

L'outil répressif doit être utilisé comme outil de dissuasion aux gestes inciviques, en complément des actions de sensibilisation, d'information et de mise à disposition de moyens permettant aux citoyens d'adopter un comportement de propreté.

<b>14. Utiliser des mesures de contrôle et de répression</b>	
Objectifs	Appliquer des sanctions en complément des actions d'incitation pour le respect de la propreté
Acteurs potentiels	Cellule Wallonie Plus Propre, Wallonie, DGO3, acteurs de la répression : Pouvoirs locaux, Police, UVCW, Agents constatateurs,...
Public cible	Citoyens inciviques
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Renforcer et appliquer la répression en matière d'incivilités environnementales</li> <li>o Interpeller les producteurs de déchets sauvages / dépôts sauvages</li> <li>o Communiquer sur la répression de façon intégrée</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Adapter le cadre réglementaire</li> <li>o Etudier les possibilités de sanctions alternatives</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre d'infractions verbalisées en matière de propreté.</li> <li>o Montant des amendes perçues.</li> </ul>

<b>15. Soutenir les communes dans l'identification des responsables de dépôts clandestins et des déchets sauvages</b>	
Objectifs	Offrir des moyens aux pouvoirs locaux pour lutter contre les dépôts clandestins
Acteurs potentiels	Cellule Wallonie Plus Propre, DGO3, UVCW, communes, intercommunales, acteurs de la répression
Public cible	Communes, agents constatateurs
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Subsidier les investissements des autorités locales ou investir dans des dispositifs pour prendre en flagrant délit des responsables de nuisances (caméras...)</li> <li>o Compléter les formations des agents constatateurs</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Montant des investissements participatifs.</li> <li>o Nombre d'agents constatateurs formés.</li> </ul>

<b>16. Organiser la concertation entre les acteurs de la répression et de prévention</b>	
Objectifs	<p>Instituer la rencontre des acteurs de la répression et de la prévention</p> <p>Faciliter le constat des incivilités et la prise de sanctions</p>
Acteurs potentiels	Wallonie, Cellule Wallonie Plus Propre, UVCW, DGO3, communes, intercommunales, provinces, acteurs de la répression : Parquets, corps de Police (locale, fédérale), médiateurs, sanctionneurs, agents provinciaux assermentés, Police des autoroutes, agents constatateurs
Public cible	Acteurs de la répression, communes, citoyens
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Organiser une véritable concertation entre les acteurs de la répression et de la prévention</li> <li>o Favoriser une couverture optimale du territoire par des agents constatateurs</li> <li>o Former et motiver les agents communaux</li> <li>o Améliorer la recherche et le constat des infractions environnementales</li> <li>o Simplifier la formation (e-learning par exemple)</li> <li>o Faciliter l'encodage des incivilités via une application digitale</li> <li>o Favoriser les contacts et l'échange de bonnes pratiques entre agents constatateurs</li> <li>o Favoriser les contacts et l'échange de bonnes pratiques entre agents sanctionneurs</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre d'acteurs rassemblés</li> <li>o Nombre d'agents constatateurs</li> </ul>

<b>17. Renforcer la conscience du citoyen à la propreté publique</b>	
Objectifs	Créer un mouvement d'opinion chez les citoyens, ambassadeurs de la propreté
Acteurs potentiels	Wallonie, Cellule Wallonie Plus Propre, UVCW, DGO3, communes, provinces, acteurs de la répression : Parquets, corps de Police (locale, fédérale), médiateurs, sanctionnateurs (communes et Province), agents provinciaux assermentés, Police des autoroutes, agents de la paix, stewards centres villes, agents constatateurs
Public cible	Acteurs de la répression, communes, citoyens
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Via la sensibilisation et tous autres moyens, induire chez le citoyen un sentiment de non-acceptation de toute forme d'altération à la propreté publique,</li> <li>o Intégrer dans la formation des gardiens de la paix l'attention à porter sur les faits de délinquance environnementale et enseigner des notions d'assertivité pour l'interpellation en matière de propreté publique</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Evolution de la non-acceptation du jet de déchets sauvages chez le citoyen</li> </ul>

### 3.2.4. Infrastructures

Les infrastructures visent tant l'aménagement de l'espace public que la mise en place d'infrastructures spécifiques (ex. poubelles) ainsi que toutes autres actions opérationnelles visant à prévenir l'apparition de déchets sauvages ou contribuant à un cadre de vie plus propre.

<b>18. Améliorer la disponibilité des infrastructures dans les lieux stratégiques</b>	
Objectifs	Offrir aux citoyens les moyens de se débarrasser de leurs déchets
Acteurs potentiels	DGO3, Cellule Wallonie Plus Propre, UVCW, communes, intercommunales, DGO1, Sofico
Public-cible	Communes, citoyens, consommateurs, usagers de la route
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Déterminer les infrastructures de collecte des déchets et leur gestion opérationnelle, adaptées à la prévention des déchets sauvages (aménagement de l'espace public, emplacement des poubelles publiques, vidange des poubelles, smart poubelles,...).</li> <li>o Identifier et promouvoir les bonnes pratiques</li> <li>o Favoriser l'achat groupé et bénéficier de l'économie d'échelle</li> <li>o Organiser des achats groupés</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Evolution des indicateurs régionaux de propreté</li> <li>o Nombres d'infrastructures installées</li> </ul>

<b>19. Faciliter l'acquisition de matériel</b>	
Objectifs	Faciliter l'acquisition de matériel (facilité en matière de procédure, réduction des coûts, sécurité juridique et technique)
Acteurs potentiels	DGO3, Cellule Wallonie Plus Propre, Pouvoirs publics
Public cible	Communes, intercommunales, associations, entreprises
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Mettre en place une plateforme (webshop) pour l'acquisition de matériel destiné à la propreté</li> </ul>

Indicateurs	o Nombre de communes ayant commandé du matériel sur le webshop
-------------	--

### 3.2.5. Gestion de l'espace de vie

Une impression générale négative procurée par les alentours d'un lieu peut inciter à y jeter des déchets sauvages ou générer des dépôts clandestins. En effet, la présence de tags, d'infrastructures endommagées, de lieux semblant à l'abandon sont autant d'éléments qui favorisent les incivilités environnementales. Une attention particulière vouée à la réhabilitation des espaces de vie négligés permet d'améliorer localement la propreté publique.

20. <b>Améliorer le cadre de vie des citoyens</b>	
Objectifs	Favoriser l'encadrement des actions visant l'amélioration du cadre de vie des citoyens
Acteurs potentiels	Cellule Wallonie Plus Propre, DGO3, UVCW, Communes, Intercommunales, Citoyens, les réseaux citoyens et associatifs, provinces, DGO1, SOFICO, bureaux d'étude, urbanistes, paysagistes, architectes, spécialistes de l'aménagement du territoire, sociologue
Public cible	Citoyens
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Encourager les opérations d'entretien et de réhabilitation des espaces ou du matériel en état de délabrement ou de négligence</li> <li>o Partager les expériences et les bonnes pratiques avec les autorités locales</li> <li>o Faciliter l'identification des problèmes et le suivi des actions à mener sur le territoire communal</li> </ul>
Indicateurs	o Nombre d'opérations de réhabilitations réalisés par type d'acteurs

21. <b>Accompagner les responsables des parcs et autres espaces naturels fréquentés dans une démarche "propreté"</b>	
Objectifs	Réduire la quantité de déchets sauvages dans les parcs et autres espaces naturels fréquentés
Acteurs	La Wallonie, Cellule Wallonie Plus Propre, Intercommunales, Communes, Responsables des parcs et autres espaces naturels
Public cible	Citoyens et utilisateurs de parcs et autres espaces naturels
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Mettre à disposition des communes / responsables des parcs et autres espaces naturels fréquentés des infrastructures mobiles à placer dans les zones vertes pour des évènements temporaires</li> <li>o Etablir un catalogue de bonnes pratiques et organiser des ateliers spécifiques sur les bonnes pratiques de gestion des déchets dans ces lieux</li> </ul>
Indicateurs	o Nombre de responsables d'espaces verts ayant mis en place une action pour améliorer la propreté sur base des bonnes pratiques diffusées.

22. Responsabiliser les établissements dans l'amélioration de la propreté aux alentours de leur commerce	
Objectifs	Améliorer la propreté aux alentours des lieux de consommation
Acteurs	Cellule Wallonie Plus Propre, Fédération HoReCa Wallonie, Comeos, UCM, Etablissements de restauration rapide et commerces
Public cible	Commerces, établissements HoReCa, clients
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Inventorier les pratiques permettant de réduire les gestes inappropriés des citoyens aux alentours des commerces</li> <li>o Mettre en place des accords volontaires avec les secteurs ou adapter la réglementation en vue d'améliorer la propreté aux alentours des lieux de consommation</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Edition Guide de bonne pratique</li> <li>o Nombre d'accords conclus</li> </ul>

### 3.3. Actions transversales

Les **actions transversales** visent plusieurs axes thématiques à la fois en relation avec la propreté publique. Il peut s'agir de mesures larges ou de mesures faitières qui servent les objectifs du plan propreté de manière générale sans viser une cible en particulier.

23. Encourager et dynamiser la participation et les échanges entre les acteurs	
Objectifs	Créer une dynamique autour de la propreté et susciter la participation et l'adhésion des acteurs-clés
Acteurs	DGO3, Cellule Wallonie Plus Propre, communes, parties prenantes
Publics cibles	Tous acteurs
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Favoriser les échanges entre les acteurs et assurer la diffusion des connaissances</li> <li>o Permettre la diffusion de bonnes pratiques en matière de l'amélioration de la propreté publique</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de tables rondes et nombre de typologie d'acteurs concernés</li> </ul>

24. Fournir aux pouvoirs locaux un soutien dans l'appropriation des outils de gestion de la propreté	
Objectifs	Favoriser le développement de bonnes pratiques au niveau local. Assurer la cohérence des projets locaux avec la politique régionale.
Acteurs	Cellule Wallonie Plus Propre, DGO3, UVCW, communes, Copidec, intercommunales
Publics cibles	Pouvoirs locaux
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Encourager les autorités locales à développer un plan de propreté local</li> <li>o Encourager les autorités locales à réaliser des mesures de la propreté</li> <li>o Accompagner les partenaires dans leur "démarche propreté" et assurer la cohérence des projets locaux avec la politique régionale</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de communes réalisant les mesures de propreté via l'outil.</li> <li>o Nombre de communes ayant élaboré un plan local de propreté.</li> </ul>

<b>25. Aborder la propreté publique via l'approche ciblée de certains groupes-cibles spécifiques</b>	
Objectifs	Accompagner des groupes-cibles spécifiques dans une démarche "propreté" et sensibiliser les personnes concernées.
Acteurs	Cellule Wallonie Plus Propre, DGO3, tous autres acteurs inhérents aux groupes-cibles envisagés
Publics cibles	Acteurs inhérents à des groupes-cibles concernés
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Etablir une concertation avec des groupes-cibles identifiés</li> <li>o Recenser les initiatives déjà mises en place par ou en faveur des groupes-cibles</li> <li>o Faciliter la mise en place d'installations / animations ayant pour objectif l'amélioration de la propreté par les groupes-cibles</li> <li>o Entamer un dialogue avec les intercommunales et opérateurs privés de collecte de déchets sur le terrain, de manière à réduire l'impact sur la propreté publique des collectes de déchets (viser une rue propre après le ramassage en porte –à porte)</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de groupes-cibles concertés</li> <li>o Typologie des actions envisagée.</li> </ul>

<b>26. Elaborer une approche propreté spécifique à certains lieux-cibles ainsi qu'aux points noirs</b>	
Objectifs	Mettre en place une politique d'approche de certains lieux-cibles déterminés pour y développer une amélioration de la propreté publique
Acteurs	Cellule Wallonie Plus Propre, DGO3, tous autres acteurs inhérents aux lieux-cibles
Publics cibles	Acteurs inhérents aux lieux-cibles concernés
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Identifier certains lieux-cibles nécessitant une approche spécifique</li> <li>o Réaliser un inventaire des points noirs par commune</li> <li>o Concerter les secteurs concernés par les lieux-cibles et favoriser le développement d'actions en matière de propreté publique au droit de ces lieux-cibles</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de typologie de lieux-cibles concernés</li> <li>o Nombre de communes ayant fourni leur liste de points noirs</li> </ul>

<b>27. Soutenir les projets en matière de propreté publique</b>	
Objectifs	Donner une impulsion pour la mise en place de mesures concrètes contre les déchets sauvages, améliorer la propreté des lieux publics et diminuer l'impact visuel des canettes jetées au sol
Acteurs	Cellule Wallonie Plus Propre, Communes, Intercommunales
Public-cibles	Citoyens, entreprises et acteurs publics
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Soutenir les appels à projets, basés sur plusieurs piliers, pour le financement d'actions visant l'amélioration de la propreté publique</li> <li>o Participer au financement de projets innovants ou pilotes en matière de sensibilisation et d'amélioration de la propreté publique</li> <li>o lancer un projet-pilote dans plusieurs communes de Wallonie répartie dans les 5 provinces du territoire en étudiant 4 scénarios de reprise des</li> </ul>

	canettes usagées contre une récompense. Chaque commune change de scénario après 6 mois et le projet se déroulant sur 2 ans, toutes les communes essayeront tous les scénarios. Evaluer l' impact sur la propreté publique comme sur le scénario de collecte des PMC/P+MC.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de projets pertinents entamés</li> </ul>

<b>28. Encourager la prévention au niveau de la production et de la distribution</b>	
Objectifs	Inciter à la prévention, au niveau de la production et de la distribution, pour limiter les déchets pouvant se convertir en déchets sauvages
Acteurs	Wallonie, Fost Plus, Cellule Wallonie Plus Propre, DGO3, Fédérations d'entreprises
Public-cibles	Entreprises
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Organiser la réflexion et la concertation avec les producteurs</li> <li>o Promouvoir la signature de chartes d'engagement d'entreprises via les fédérations</li> <li>o Soutenir les entreprises dans les mesures et actions qu'elles entreprennent en matière de propreté publique</li> <li>o Encourager la conception d'emballages qui limitent les parties susceptibles de devenir des déchets sauvages</li> <li>o Réduire la production et la distribution de petits emballages et de suremballages</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de producteurs concernés</li> <li>o Nombre de fédérations engagées</li> </ul>